

COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 28
JANVIER 2022



Séance du Conseil Municipal du mardi 7 décembre 2021

Ouverture de la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le jeudi 2 décembre 2021.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,
M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine,
M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond, M. THEVENOT Gérard,
M. CARTILLIER Antoine, Mme ROSSET Sandra,
M. UGO Alexandre, Mme GREGOIRE Corinne
et M. LAGALISSE Clément.

ABSENTES : Mme RAPIN Christiane, Mme LOUBET Chantal.

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme BERTHOLON Stéphanie a donné pouvoir à Mme ROSSET Sandra.

A été élu(e) secrétaire : M. Clément LAGALISSE.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 novembre 2021 adopté à l'unanimité.

FINANCES

Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 7 décembre 2021.

Vote des subventions aux associations pour l'année 2022.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la commune, la part des fonds propres, etc.

Monsieur le Maire présente ensuite un tableau mentionnant le montant des subventions versées depuis 2019 et les demandes reçues jusqu'à ce jour.

A l'issue de la discussion, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'allouer la somme de 28 152,00 € au titre des subventions 2022 qui seront versées à diverses associations, conformément au tableau ci-après, afin d'aider au financement de ces dernières.

NOM DE L'ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE	2022
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ballaison	150,00 €
Association Sports et Loisirs de Ballaison	1 000,00 €
Bibliothèque de Ballaison	2 500,00 €
Chœur Lac et Colline	250,00 €
Promenade Gourmande de Ballaison	500,00 €

NOM DE L'ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE	2022
Sou des Ecoles de Ballaison	945,00 €
Club de la Pierre à Martin	560,00 €
AFN Ballaison	350,00 €
A.P.E.I. Thonon Chablais	50,00 €
Association Donneurs de Sang de Bons-en-Chablais	150,00 €
Association Donneurs de Sang du Bas-Chablais	100,00 €
Carcajou	150,00 €
Délégation Départementale de l'Education Nationale	50,00 €
La Courte-Echelle	900,00 €
M. J. C. Intercommunale Chablais Secteur Jeunes	17 862,00 €
Croqueurs de Pomme	30,00 €
Grand bain Prod	2 000,00 €
Association Communale de Chasse Agréée	500,00 €
Maison Familiale Rurale de Bonne	35,00 €
Groupement du chablais de Lutte Contre La Grêle	70,00 €
TOTAL	28 152,00 €

Tableau sujet à évolution, certaines associations n'ayant pas fourni leurs demandes au moment du vote.

Budget Principal - Tarif horaire moyen du personnel applicable pour le calcul des travaux en régie réalisés en 2021.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que les travaux en régie sont selon la circulaire du Ministère de l'intérieur et du budget en date du 23 septembre 1994 « des travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel, fournitures et outillage acquis ou loués par elle ».

Les travaux en régie concernant ainsi tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune. Ces travaux sont donc de véritables dépenses d'investissement pour la commune.

A chaque exercice budgétaire, il convient de chiffrer les chantiers menés par les services techniques afin de transférer le coût des travaux de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Pour les travaux de l'année 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir les travaux réalisés par les services techniques à savoir la création d'espaces verts aux Crapons, Marcorens et centre-bourg. Il précise que cette pratique permet à la commune de récupérer la TVA payée sur les fournitures par le biais du FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les coûts horaires suivants relatifs aux chantiers en régie réalisés en 2021 comme suit :

Création d'espaces verts aux Crapons, Marcorens et centre-bourg	
Coût horaire - encadrement	29,54 €
Coût moyen horaire - main d'œuvre technique	25,06 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - APPROUVE les coûts horaires suivants relatifs aux chantiers en régie réalisés en 2021.

Budget Principal – Décision modificative N°5-2021 Travaux en régie 2021.

Selon les précisions apportées ci-dessus, il est donc proposé au Conseil municipal de valider le programme des travaux en régie pour l'année 2021 comme suit :

Nature des travaux	Nombre d'heures	Coût horaire de l'agent	Coût Main d'œuvre	Fournitures	Coût des travaux
Création d'espaces verts aux Crapons, Marcorens et centre-bourg.	40	29,54 €	10.203,20 €	3.553,00 €	13.756,20 €
	360	25,06 €			
TOTAL					13.756,20 €

Monsieur le Maire explique ensuite qu'il est nécessaire de procéder à des modifications budgétaires pour intégrer les travaux en régie pour l'exercice 2021. Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la proposition du Maire, d'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération, et d'inscrire les crédits au budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - APPROUVE la proposition du Maire,
 - AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,
 - DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Budget Principal – Décision modificative N°6-2021 Trop perçu axe d'aménagement

A la demande du trésor public de Thonon-les-Bains, il convient de procéder à la décision modificative ayant pour objet la régularisation de la somme de 615,95 € fondée sur une demande de restitution de trop perçu au titre de la taxe d'aménagement. Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la proposition du Maire, d'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération, et d'inscrire les crédits au budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - APPROUVE la proposition du Maire,
 - AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,
 - DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fin de portage de l'EPF 74 et rachat du bien Portage Audisio – 32 route des Voirons

Pour le compte de la commune, l'EPF 74 porte depuis le 16 juin 2012 une parcelle située « 32 Route des Voirons » sur le territoire de la commune de Ballaison qui a depuis été aménagée en parking et Place du pressoir. Selon les termes de la convention signée le 16 mars 2012, le portage arrive à terme en 2022. Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accepter d'acquérir le bien ci-avant mentionné,
 - D'accepter que la vente soit régularisée aux conditions suivantes :

Prix de rachat par l'EPF 74	299 000,00 € HT	Sur avis de France Domaine
Remploi	30 900,00 € HT	
Frais d'acquisition	4 894,69 € HT	

- D'accepter de rembourser la somme de 33 479,46 € HT (TVA en sus) correspondant au solde de la vente,
- De s'engager à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant des subventions et loyers perçus pour le dossier,
- De charger Monsieur le Maire de signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - ACCEPTE l'acquisition du bien,
 - ACCEPTE que la vente soit régularisée,
 - ACCEPTE le remboursement du solde de la vente,
 - S'ENGAGE à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage,
 - AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,

Demande d'aide financière de l'A.N.A.C.R. comités chablaisien et Bas-Chablais pour l'acquisition d'un nouveau drapeau tricolore.

L'association dispose d'un drapeau très usé destiné à la représenter dans les diverses manifestations patriotiques et particulièrement celles consacrées au souvenir de la Résistance.

Avec la disparition progressive des derniers Résistants, notre association, section locale de l'A.N.A.C.R. est devenue essentiellement mémorielle ; cette situation implique donc un nouveau drapeau pour un montant d'acquisition de 1.629,60 € TTC.

L'association sollicite une aide financière auprès des communes du secteur d'intervention du Comité dont Ballaison.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer une aide financière au comité, le montant restant à définir.

A l'issue de la discussion, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
 - DECIDE d'allouer la somme de 130,00 € au profit de l'ANACR comités chablaisien et Bas-Chablais pour l'acquisition d'un nouveau drapeau tricolore.

MARCHÉS PUBLICS

La commune doit procéder à l'acquisition d'un tracteur neuf de puissance 150 CV minimum avec cabine intégrée incluant une reprise du tracteur actuel, de la reprise de la chargeuse ainsi que de la reprise des trains de pneus hiver AV/AR.

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

Cette consultation a été lancée le 18 octobre 2021, avec une remise des offres fixée au lundi 22 novembre à 12 h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 22 novembre 2021 à 16 h pour l'ouverture des plis.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 6 décembre 2021 à 18 h proposant de retenir l'entreprise Bosson comme titulaire du marché. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider le choix de la commission d'appel d'offre :

Lot	Objet	Nom de l'entreprise	Montant en € TTC
Unique	Acquisition d'un tracteur neuf de puissance 150 CV	BOSSON SAS	153 360,00 €
	Reprises du tracteur CERGOS, de la chargeuse ainsi que des trains de pneus hiver AV/AR		20 000,00 €
TOTAL			133 360,00 €

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Valider la proposition d'attribuer le marché pour l'acquisition d'un tracteur neuf de puissance 150 CV incluant les trois reprises désignées ci-dessus, pour un montant total de 133 360 € TTC.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le marché susmentionné, ainsi que toutes les pièces afférentes, avec l'entreprise BOSSON SAS pour le montant ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition du Maire,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

RESSOURCES HUMAINES

Actualisation du tableau des effectifs au 7 décembre 2021.

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer l'agent qui change de filière (technique à animation) par un emploi permanent à temps complet,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2022 comme présenté en séance.

Information : Rapport social unique 2020.

Les membres du Conseil ont été invités à prendre connaissance du rapport social unique 2020.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES ET CADRE DE VIE

Information : Réunion PEdT

Une réunion de travail relatif au programme éducatif du territoire (PEdT) s'est déroulée le 2 décembre 2021 en présence notamment d'élus municipaux, de la secrétaire de mairie, de la responsable des affaires scolaires et périscolaires de la commune de Ballaison, du directeur de la MJC de Douvaine, d'associations locales, de l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription, d'enseignants et du directeur de l'école communale. Une prochaine réunion est prévue en début d'année pour finaliser et arrêter le PEdT 2022-2024.

Information : Conseil municipal des jeunes

La prochaine réunion est prévue le 15 décembre 2021 en mairie, sous réserve des conditions sanitaires.

Information : Groupe scolaire - Réunion CAUE

Une réunion de travail avec le CAUE s'est déroulée le 7 décembre 2021 en présence des élus municipaux et du CAUE afin de finaliser le projet global du futur groupe scolaire et de préciser les prochaines étapes (financements et lancement du concours) à mettre en œuvre.

VOIRIE ET RÉSEAUX

Information - Etat d'avancement du dossier relatif à la réhabilitation des chemins ruraux.

Monsieur le Maire remercie M. Gérald THEVENOT pour son travail de recherche et de synthèse sur la réhabilitation des chemins ruraux.

Il précise également l'importance de la réhabilitation de ces chemins pour la commune.

Après une présentation des différents circuits envisagés, le Conseil municipal a décidé de prioriser la réhabilitation d'un des 3 circuits proposés à savoir entre Chilly et le croisement Route du Salève/Chemin du Paradis.

URBANISME ET CADRE DE VIE

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DÉPOSÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

Déclarations préalables :

Dépôt le 05/11/2021 : DP 074 025 21 B0063 : M. BOUGARY Ahmed, lieu-dit : « Ballaison », Zone Uc. Création d'un garage en alignement maison existante, avec escalier extérieur. Déplacement de la clôture sur la limite de propriété Sud. Deux précédents dossiers portant sur le même objet ont été refusés (DP 21/B0039 et DP 21/B0048). Arrêté de refus émis le 29/11/2021.

Dépôt le 15/11/2021 : DP 074 025 21 B0064 : Mme MEOLI Jocelyne, lieu-dit : « Les Bosson », Zone A. Réalisation d'une véranda de 15 m². Demande de pièces complémentaires émise le 30/11/2021.

Dépôt le 02/12/2021 : DP 074 025 21 B0065 : NT DEVELOPPEMENT, M. TAYOL Nicolas, Zone Ap. Réalisation d'une écurie de 6 boxes et un abri au centre de 85, 75 m², démontable.

2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRECEDENTES : pour information

PC modificatifs :

Dépôt le 19/10/2021 : PC 074 025 20 B0002-M01 : M. COCHARD Julien, lieu-dit : « La Charbouille », partie en zone Ud et partie en zone A. Agrandissement du garage enterré, sans création de nouvelle place de stationnement, agrandissement de la dalle de la terrasse pour couverture de l'agrandissement projeté. Demande de pièces complémentaires émise le 18/11/2021. Pièces déposées le 29/11/2021.

Déclarations préalables :

Dépôt le 17/09/2021 : M. LAGALISSE Julien, zone A et zone N. Extension d'un bâtiment existant et pose de fenêtres de toit. Arrêté sans opposition émis le 19/11/2021.

Dépôt le 28/09/2021 : M. MISRAOUI Mehdi, zone Uh. Pose d'une pompe à chaleur, muret et portail. Une demande de pièces complémentaires a été émise le 04/10/2021. En attente du dépôt de ces pièces par le pétitionnaire.

Dépôt le 11/10/2021 : DP 074 025 21 B0058 : M. ANDRIER Jean-François, lieu-dit : « Sur les Croix », zone Uc. DP de division parcelle Propriété de 3 474 m² à diviser en deux : lot A : parcelle objet d'une mutation en vue de la construction d'une maison d'habitation : 757 m² et lot B : surplus restant la propriété de M. ANDRIER Jean-François. Arrêté sans opposition émis le 04/11/2021.

Dépôt le 15/10/2021 : DP 074 025 21 B0059 : M. COCHARD Stéphane, lieu-dit : « Le Veigeret », zone Uh. Rénovation de la toiture de l'habitation existante, avec ajout de 3 velux, modification de la porte du garage et du sous-sol, suppression du toit en tôle dans la cour intérieure. Arrêté sans opposition émis le 09/11/2021.

Dépôt le 15/10/2021 : DP 074 025 21 B0060 : M. MIELOCH Jean-François, lieu-dit : « Vignes du Veigeret », zone Ud. Installation de volets roulants encastrés, remplacement des balcons bois existants par des balcons alu et bois selon modèle fourni. Arrêté sans opposition émis le 09/11/2021.

Dépôt le 18/10/2021 : DP 074 025 21 B0061 : M. CASTELLAZZI Henri, lieu-dit : « Crapon Sud », zone Uh. Création d'un balcon sur consoles acier et garde-corps en fer. Arrêté sans opposition émis le 15/11/2021.

Dépôt le 22/10/2021 : DP 074 025 21 B0062 : M. PAPADAKIS Konstantinos, lieu-dit : « Les Chapons », zone Ud. Réalisation d'une clôture, hauteur maximum : 1,60 m (Muret de 0,40 m et grillage de 1,20 m). Arrêté sans opposition émis le 18/11/2021.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Nichoirs : Les samedis 13 et 20 novembre, c'est au total une vingtaine de personnes qui sont allées arpenter les sentiers de Ballaison à la recherche des arbres les plus favorables pour accueillir les nichoirs. 18 arbres sur huit secteurs ont été retenus, répartis sur tout le territoire de la commune (Arales, Route du Veigeret/ND des Vignes, Impasse des Malys, La Tuilière, Secteur mairie/église, Salle des fêtes, Parc des Thénieres, Chemin de Boisy).

Nous sommes dans l'attente des réponses aux demandes d'autorisation adressées aux propriétaires riverains.

Les devis pour la fourniture des matériaux nécessaires à la confection des nichoirs ont été présentés en mairie. L'organisation et le lieu de fabrication ont été définis en collaboration avec les Services Techniques. Nous serons assistés de René Adam de la LPO pour la fabrication et la pose.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

La prochaine édition de l'Echo de la Colline est en cours d'élaboration pour une distribution fin janvier /début février 2022. Les associations ont jusqu'au 20 décembre 2021 pour envoyer leurs textes et photos.

COMMISSION ANIMATION ET CULTURE

- Lundi 8 novembre 2021 : La zone test "Bombes à graines" a étéensemencée par une classe de l'école. Des panneaux ont été apposés pour information.
- Vendredi 26 novembre 2021 : Réception des nouveaux habitants conviviale et très appréciée de tous.
- Les arbres situés dans le carrefour du chef-lieu ont été arrachés et seront remplacés prochainement.
- Fleurissement : 1 500 bulbes ont été plantés par les services techniques dans les zones vertes du centre du village.
- Samedi 22 janvier 2022 : Premier concert organisé par l'association Le Grand Bain Prod'.

Information : Vœux 2022

Monsieur le Maire informe que la cérémonie des vœux est, à ce jour, prévue le 29 janvier 2022 sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.

Information : Vœux du CCAS

Monsieur le Maire informe que la galette des rois organisée par la commune et le CCAS est, à ce jour, prévue le 8 janvier 2022 sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de deux évènements à venir :

- La Chablaisienne (3 et 4 septembre 2022)
- Sur demande de Thonon agglomération, une fête de la gastronomie et de l'œnologie sera organisée à Ballaison dans le courant de l'année prochaine. Les modalités restent à définir.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le mardi 11 janvier 2022.

Clôture de la séance à 22 h 45

Le secrétaire de séance
M. Clément LAGALISSE

Le Maire
Christophe SONGEON

La cérémonie des vœux du Maire prévue le 29 janvier est malheureusement **ANNULÉE** suite aux dernières directives sanitaires.

M. le Maire et son Conseil Municipal vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2022 et sont impatients de vous retrouver rapidement.

Prenez soin de vous et de vos proches.



CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : www.ballaison.fr - **Facebook :** www.facebook.com/Ballaison - **Application mobile :** Cityall